

# Guide de fin de leasing



Go Further



**Chère cliente de Ford Credit,  
Cher client de Ford Credit,**

Votre contrat de leasing prendra fin sous peu. Nous espérons que vous êtes entièrement satisfait de votre véhicule et de notre service clientèle. Notre objectif en tant que société de financement est d'une part de vous permettre de vous offrir la voiture de vos rêves, et d'autre part de vous fournir, avec notre équipe, le meilleur encadrement possible pendant la durée de votre contrat, de sa signature à son expiration.

Dans les pages qui suivent, nous tenons donc à vous exposer les possibilités dont vous disposez à l'expiration du contrat de leasing et ce que vous pouvez faire afin que le processus de fin de leasing se déroule, autant que possible, sans encombres.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et serons heureux de continuer à vous compter parmi nos clients à l'avenir.

Meilleures salutations  
Kai Broich

Directeur général  
Ford Credit (Switzerland) GmbH



## Quelles sont vos possibilités à la fin du leasing?

### Restitution du véhicule / nouveau véhicule

Le contrat de leasing prévoit qu'à la fin du contrat de leasing, vous restituez le véhicule au concessionnaire auprès duquel vous en avez fait l'acquisition. En l'absence de tout autre accord formel, vous êtes tenu de restituer le véhicule au concessionnaire à la fin du leasing.

Avez-vous déjà songé à votre nouveau véhicule? Nous serions heureux de continuer à vous compter parmi notre clientèle. Consultez nos offres de leasing actuelles sur [www.fordcredit.ch](http://www.fordcredit.ch) ou demandez conseil directement à votre concessionnaire Ford.

### Reprise du véhicule

Dans des cas exceptionnels, vous pouvez reprendre le véhicule à une valeur résiduelle convenue avec le concessionnaire. Ceci n'est toutefois possible que si le concessionnaire l'approuve formellement. En principe, le concessionnaire a droit au véhicule et il n'est pas obligé de le céder au client à la valeur résiduelle.

### Prolongation du contrat

Vous désirez peut-être rouler à bord du véhicule quelques mois de plus, d'ici à ce que votre nouveau véhicule soit disponible et livré? Dans ce cas, vous pouvez demander à votre concessionnaire Ford si vous pouvez prolonger le contrat de leasing. Veuillez contacter ce dernier à ce sujet.

## Comment procéder au mieux?

Si vous désirez reprendre un véhicule ou prolonger un contrat, veuillez contacter votre concessionnaire Ford. Si le véhicule est restitué, vous trouverez, aux pages suivantes, les principales informations qui vous simplifieront le processus de restitution.

## Que pouvez-vous préparer pour la restitution du véhicule?

- Contactez sans tarder votre concessionnaire Ford afin de fixer une date de restitution.
- En l'absence d'un autre accord, le véhicule doit être restitué dans son état d'origine. Supprimez donc les éventuels éléments ajoutés et incorporés ainsi que les inscriptions.
- Veuillez penser à nettoyer le véhicule à l'intérieur et à l'extérieur. Vous faciliterez la tâche du concessionnaire lorsqu'il s'agira de compléter le procès-verbal de restitution et accroîtrez vos chances d'évaluation positive du véhicule.
- Lors de la restitution du véhicule, vous devez apporter les éléments suivants:
  - Jeu de clés complet
  - Permis de circulation
  - Carte code autoradio
  - Carnet de service
  - Livres de bord/notice technique
  - Accessoires du véhicule (roue de secours, outils de bord, cache-bagages, cloisons, tapis de sol, etc.)

### Assurance auto

Quelques-unes des réparations listées ci-après que vous devez effectuer ultérieurement sont éventuellement couvertes par l'assurance auto. Veuillez donc contacter sans tarder votre assurance auto et entretenez-vous avec elle de la suite de la procédure.

Le saviez-vous? Ford propose une solution d'assurance qui vous fait profiter, en tant que conducteur Ford, de toute une série d'avantages. En cas de changement de véhicule, vous pouvez également changer d'assurance: cela vaut la peine! [www.ford-assurance-auto.ch](http://www.ford-assurance-auto.ch)

## Comment se déroule une restitution de véhicule?

Votre interlocuteur chez le concessionnaire Ford (normalement un vendeur, le propriétaire ou le chef d'atelier) complètera le procès-verbal de restitution avec vous. Dans le procès-verbal de restitution, l'état du véhicule est consigné et le kilométrage à la date de restitution est inscrit.

Les kilomètres supplémentaires éventuels sont calculés conformément au contrat de leasing. En ce qui concerne l'état du véhicule, on distingue les phénomènes d'usure/dommages acceptés et les dommages non acceptés. Pour les dommages non acceptés, votre responsabilité de preneur de leasing est engagée.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez, pour une meilleure compréhension, quelques exemples de dommages acceptés et non acceptés. Veuillez noter que la liste d'exemples ci-dessous n'est pas exhaustive et que l'évaluation dépend de l'âge du véhicule et du kilométrage.

## Pneus

### Etat accepté

- Jusqu'à 1.0 mm de la profondeur de profil minimale

### Etat non accepté

- Profondeur de profil minimale non atteinte
- Pneus incorrects (p. ex. dimension, marques distinctes)
- Détériorations (p. ex. fissures, bosses)
- Gommages (p. ex. usure partielle du profil)



## Jantes

### Etat accepté

- Petites rayures et éraflures
- Oxydation (sel)
- Surfaces peintes endommagées

### Etat non accepté

- Déformations, (p. ex. au niveau du rebord de jante)
- Rayures et éraflures importantes
- Morceaux détachés ainsi que rupture, déformation et partie manquante



## Carrosserie

### Etat accepté

- Quelques petites griffures, bosses et enfonçures sans que la peinture se détache du pare-choc

### Etat non accepté

- Bosses et enfonçures importantes avec et sans dommages au niveau de la peinture
- Dommages dus à la grêle
- Dommages d'accidents non réparés
- Dommages dus à un nettoyage incorrect, retrait d'autocollants, inscriptions, etc.



## Intérieur

### Etat accepté

- Abrasion liée à l'usure au niveau des rembourrages et de l'habillage

### Etat non accepté

- Niveau de saleté important
- Détériorations (p. ex. fissures, trous)
- Saletés irréparables et odeur, par exemple de fumeurs, animaux ou liquides déversés



## Vitrage

### Etat accepté

- Dommages ne portant pas préjudice à la sécurité routière, par exemple rayures fines au niveau des vitres ou de l'éclairage

### Etat non accepté

- Gravillonnages, crevasses, fissures et éraflures portant préjudice à la sécurité routière, au niveau des vitres avant, latérales et arrière ainsi qu'au niveau de l'éclairage



## Accessoires / divers / mécanique

### Etat accepté

- Petits perçages ne se trouvant pas dans le champ de vision
- Usure ne portant pas préjudice à la sécurité routière

### Etat non accepté

- Perçages dans le champ de vision ne pouvant être masqués
- Modifications ne pouvant plus être ramenées à l'état d'origine
- Pièces manquantes par rapport à l'état de livraison (p. ex. carnet de service, outils de bord, clés)
- Inspections non effectuées aux dates prévues
- Préjudices au bon fonctionnement de technique d'équipement (p. ex. climatisation)
- Absence de contrôle du test antipollution, du service automobiles

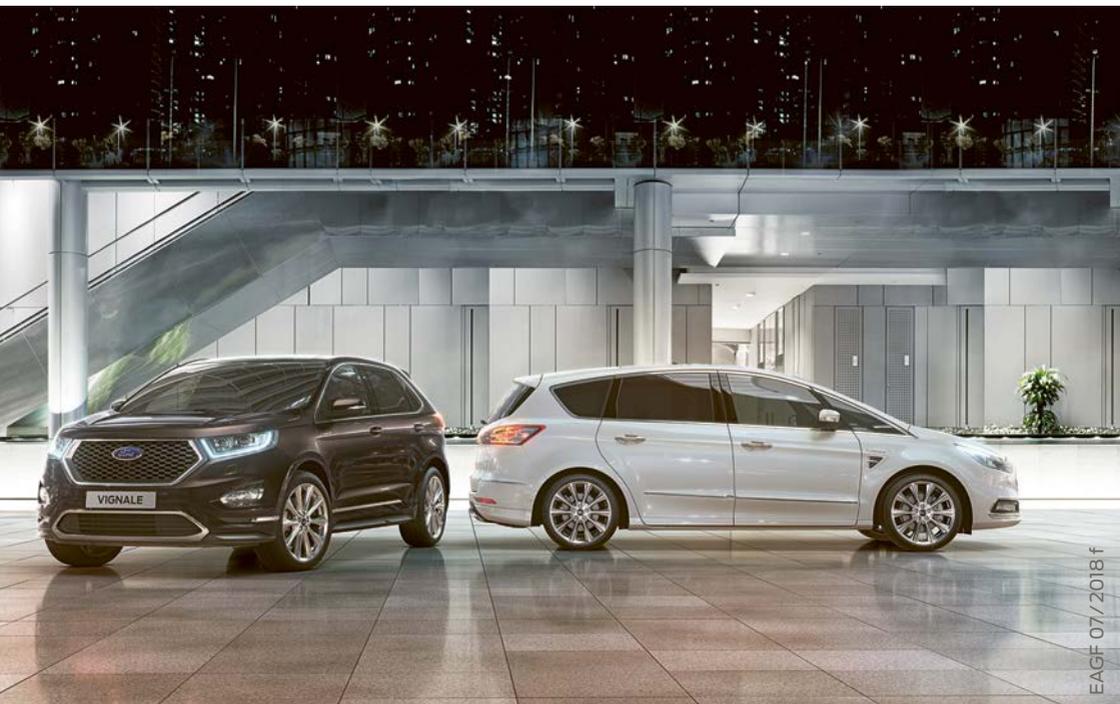


## Après le procès-verbal de restitution

Le procès-verbal de restitution complété constitue la base d'une éventuelle facture finale. Si tous les points listés ci-dessus sont en ordre, et s'il n'y a pas de kilomètres supplémentaires à décompter, la restitution du véhicule est terminée. Si des défauts au niveau du véhicule ont été constatés dans le procès-verbal de restitution, les coûts de réparation, les travaux de remise en état, les dommages au niveau de la carrosserie et de la peinture qui ne sont pas dus à une usure normale sont facturés par le concessionnaire. Veuillez noter qu'en tant que preneur de leasing, vous devez en outre supporter les coûts de travaux d'entretien en retard ainsi qu'une participation proportionnelle, basée sur le kilométrage, aux travaux d'entretien suivants.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le procès-verbal de restitution complété, vous avez la possibilité de faire opposition dans les 10 jours, par écrit, auprès de Ford Credit (vous trouverez l'adresse au verso). En l'absence d'opposition dans les 10 jours, le procès-verbal est considéré comme correct et approuvé.

En cas d'opposition au procès-verbal de restitution, il est fait appel à un expert indépendant qui réévalue l'état du véhicule et dont le rapport est déclaré définitif. Les coûts d'un expert indépendant sont supportés pour moitié par vous-même et pour moitié par Ford Credit.



EAGF 07 / 2018 f

## Contact

Nous espérons que le présent guide constituera une aide à l'orientation bien utile lors de votre prochaine restitution de véhicule et que celui-ci continuera à vous donner entière satisfaction. Bonne route!

Si vous avez des questions au sujet du processus de fin de leasing, nous nous tenons à votre disposition afin de vous assister. Vous pouvez également contacter votre concessionnaire Ford.

Ford Credit (Switzerland) GmbH  
Ch. de Maillefer 37 | Case postale 26 | 1000 Lausanne 8  
Tél. 021 643 72 80 | Fax 021 646 94 29 | [www.fordcredit.ch](http://www.fordcredit.ch)

## Service en ligne

[www.fordcredit.ch/votrefordcredit](http://www.fordcredit.ch/votrefordcredit)